CHARTE ÉTHIQUE APASP

Elle s'applique à toutes les personnes qui participent à l'association : les adhérents, les bénévoles, les pair-aidants, les intervenants, les partenaires.

L'association veut offrir un lieu sûr, respectueux, bienveillant, ouvert à tous.

1. Respect des personnes
Chaque personne est importante. Dans l'association, chacun est accueilli avec respect, personne n'est jugé, aucune discrimination n'est acceptée. Nous respectons chaque personne, quelle que soit son histoire ou ses difficultés.

2. Confidentialité
Les échanges dans les ateliers, les groupes de parole et les accompagnements sont privés.
Chaque participant s'engage à respecter l'anonymat des autres personnes, ne pas répéter ce qui est dit pendant les activités, ne pas filmer, ne pas enregistrer, respecter la vie privée de chacun.
Une autorisation écrite du bureau est nécessaire pour filmer ou enregistrer.

3. La pair-aidance
La pair-aidance est basée sur l'expérience vécue. Elle repose sur l'écoute, le partage, l'entraide, le respect, l'accompagnement.
Les pair-aidants soutiennent les personnes, partagent leur expérience, peuvent orienter vers des professionnels. Ils et elles ne sont pas des médecins.

4. Un cadre sécurisant
L'association veille au bien-être de chacun.
Nous favorisons l'écoute, le respect, le non-jugement, le respect du rythme de chacun, la liberté de participer ou non, personne ne doit subir de pression. Un animateur peut annuler une activité s'il n'est pas en état de l'assurer et arrêter une activité si la sécurité d'une personne est menacée.

5. Inclusion et lutte contre les préjugés
L'association agit pour mieux faire connaître la santé psychique, lutter contre les préjugés, valoriser les capacités de chacun. Nous défendons une vision positive et respectueuse des personnes.

6. Neutralité
L'association est indépendante. Elle n'est liée à aucun parti politique ni aucune religion. Chacun peut avoir ses convictions. Le respect des opinions de tous est obligatoire. Le prosélytisme n'est pas autorisé.

7. Engagement des intervenants
Les bénévoles, pair-aidants et intervenants s'engagent à respecter cette charte, adopter une attitude bienveillante, signaler une situation préoccupante au bureau, continuer à se former, participer aux temps d'échange et de réflexion sur les pratiques.

8. Limites de l'accompagnement
L'association propose du soutien, de l'écoute, de l'accompagnement, du partage d'expérience.
L'association ne remplace ni médecin, ni psychiatre, ni psychologue. Elle vient en complément à un suivi médical et une psychothérapie. Si besoin, les participants sont invités à consulter des professionnels de santé.

9. Partenariats
L'association peut travailler avec les hôpitaux ; les structures médico-sociales, les associations,les services publics, et autres organismes. Ces partenariats doivent respecter les valeurs de l'association.

10. Respect de la charte
Toute personne qui participe aux activités de l'association doit respecter cette charte.
En cas de non-respect grave des règles ; un rappel peut être effectué, une exclusion temporaire peut être décidée, une exclusion définitive peut être décidée.
Les décisions sont prises selon les statuts et le règlement intérieur de l'association.